

**Allocution prononcée par Monsieur Pierre-Henry Goffinet,
Greffier provincial, à l'occasion de la cérémonie d'échange des vœux,
le 22 décembre 2011 à Arlon (Maison de la Culture)**

Monsieur le Gouverneur, Madame,
Mesdames, Messieurs les Députés provinciaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers provinciaux,
Chers Collègues, Chers anciens Collègues et Chers invités,

Je vous rassure d'emblée, je vais m'appliquer le conseil de Sénèque, qui affirmait que « *nos discours doivent tendre, non à plaire, mais à être utiles* ».

Le premier que j'ai prononcé marquait le début d'une nouvelle législature. Celle-ci va se terminer. Je m'exprime pour la dernière fois en présence du Collège constitué sur la base du concept alors tout neuf, de Pacte de majorité.

Nous accueillons cette année les Conseillers provinciaux : qu'ils soient les bienvenus à nos réjouissances.

Merci aussi à Fernand Houdard et son équipe pour leur travail toujours pro et souriant.

Encore qu'il n'entre pas dans mes habitudes de céder aux charmes de la nostalgie, je ne saurais laisser passer l'occasion de saluer en public, avec franchise, le travail réalisé avec le Collège et le Conseil provincial, conformément aux lignes tracées dans la déclaration de politique générale intitulée « Devoir d'Avenir ».

La neutralité à laquelle je suis tenu m'interdit de juger des choix posés par le Collège. Qu'il me soit permis de souligner combien il m'a été agréable de partager avec chacun de ses membres le même goût de l'ouvrage bien fait et la même envie d'aller de l'avant en servant notre Institution.

A l'heure où nous échangeons nos vœux pour la nouvelle année, l'usage est de jeter un regard sur celle qui lance à présent ses derniers feux. Il y a de quoi se réjouir du travail accompli.

Je vous propose, en entrée, de nous pencher sur la problématique de l'absentéisme au terme de 4 années de collaboration avec « Mensura Absentéisme ». On constate une évolution plus qu'encourageante.

Si l'objectif des 4% que nous nous sommes fixé n'est pas atteint, le taux moyen est en régression, avec une diminution plus marquée encore en ce qui concerne plus précisément la fréquence des absences.

Je tiens à le rappeler encore, la démarche, fondamentalement, ne consiste pas à accabler des collègues, mais bien à éradiquer cet absentéisme « gris », qui traduit trop souvent un malaise auquel nous n'avons pas le droit de rester indifférents. Nous sommes donc sur la voie de la guérison, selon une jolie formule qui n'est pas de moi.

Humons ensuite le parfum des fleurs, que dis-je, du bouquet, lancé cette année encore par la Cour des Comptes, que l'on sait ordinairement peu versée dans l'art de tourner les compliments. Ainsi, cet extrait du rapport de la Cour sur le compte 2010, qui souligne, je cite, « *que l'examen d'une sélection de marchés publics n'a révélé aucune anomalie significative. La réforme mise en œuvre en 2009, qui a confié d'importantes responsabilités à la direction des marchés publics, du fonctionnement et du patrimoine, a produit les effets escomptés* ». Quand on sait la complexité de la réglementation et son caractère parfois délicat, le compliment prend toute sa valeur.

De même, l'audit réalisé par la Cour quant à la légalité du régime de pension des membres du personnel provincial se conclut en ces termes « *La Cour souligne la bonne tenue des dossiers de pension par les Services de la Province de Luxembourg, favorisant une gestion efficace de ces dossiers. La Cour n'a relevé, au cours de l'audit, aucune erreur affectant la carrière des agents pensionnés qui aurait pu avoir un impact sur la régularité de leur pension* ».

Et, un peu plus loin : « *La Cour constate, néanmoins, que l'application de l'article 20 du statut, impliquant la valorisation, au titre de l'ancienneté pécuniaire, des services à temps partiel comme s'il s'agissait de prestations complètes, peut avoir, en certaines circonstances, un impact direct sur le montant du traitement de référence pris en considération pour le calcul de la pension et augmenter indûment le montant de celle-ci* ».

Certes, si cette dernière remarque constitue, dans le chef de la Cour, davantage une critique qu'un compliment, elle illustre surtout la volonté de l'Autorité provinciale de favoriser l'égalité des chances et de respecter les choix individuels des agents.

Dans le même ordre d'idée, s'agissant toujours des pensions, le passage prochain à l'ONSSAPL constitue un gage de stabilité dans la durée. Convenez que, par les temps qui courent, cela vaut de l'or !

Quelques considérations aussi sur l'esprit d'entreprise. A l'occasion des visites de terrain que j'ai plaisir à effectuer, j'ai pu prendre toute la mesure de la diversité des agents ; il m'a été donné d'être le témoin de situations parfois émouvantes et de rencontrer, à chaque fois, des agents d'une discrétion et d'un dévouement remarquables. Je n'ai pas été surpris, mais très impressionné !

Il me revient d'ailleurs, dans la même veine, que les propos échangés pendant les formations à l'accueil, comme l'attitude des nouveaux venus lors de la dernière journée d'intégration, témoignent de la sincère motivation de tous et de votre volonté d'apprendre et d'évoluer. Tout le monde en tirera bénéfice.

Permettez-moi enfin, de vous inviter à une modeste réflexion sur l'avenir de l'Institution provinciale. Sa réforme, comme chacun sait, est encore sur le métier.

En 2012, le nombre de Conseillers provinciaux sera ramené à 37, pour 56 Conseillers siégeant actuellement. Le futur Collège comptera 4 membres. Le fait est acquis, voté, entériné. Il n'y a pas à y revenir.

Au surplus, que veut-on faire de nos Provinces ? Les réformer, d'accord, mais en quoi, comment et surtout pourquoi ? De nouvelles locutions ont fait leur apparition : bassins de vie, communautés de territoires, supracommunalité, ... Ces nouveaux concepts demeurent nébuleux. Décidément, ce n'est pas parce qu'une idée paraît fraîche qu'elle est mûre !

De nombreuses questions demeurent en effet sans réponse : quid du caractère démocratique et représentatif de ces possibles futures entités, quid de leur pouvoir fiscal, quid, en un mot, de leur autonomie ?

Faudrait-il voir, ici, tout simplement, avec une pointe de désespérance, une nouvelle illustration de cette course incessante du Belge derrière la chimère du changement institutionnel ?

Au demeurant, certains ont, sur le plan intellectuel, le culte de la différence. Ainsi se font-ils volontiers les chantres de la diversité et de l'ouverture à l'autre. Mais ce sont parfois les mêmes qui, revenus sur le plancher wallon, ne pensent qu'en termes d'identité voire d'uniformité. Ne faut-il pas voir, dans leur chef, le rêve adolescent d'une institution qui cherche à se trouver des hymnes, des symboles et même un nom dont elle change parfois ? Savez-vous ainsi que l'on vient ainsi de dépenser 400.000 € pour dire que c'est « l'ouverture au monde » de la Wallonie qui est sa marque de fabrique la plus porteuse ?

Ainsi, suis-je invité par Mc Kinsey à demander ce qu'il y aurait de mal à faire de nos différences un atout ? Ou voudrait-on, selon une expression bien trouvée, d'une Wallonie des sous-préfectures ? Dès lors qu'il est admis que l'avenir appartient à ceux qui sauront s'adapter, il ne faudrait pas s'étonner que l'on se méfie parfois d'une Région qui voudrait tout régenter et figer autour d'elle.

Pourquoi ne fixerait-elle pas plutôt des cadres, au sein desquels des institutions gérées par des élus pourraient se mouvoir ? On l'a évoqué opportunément à propos de l'enseignement secondaire officiel, mais cela pourrait se dupliquer dans de multiples domaines : les régions (ou fédération) ne devraient plus être de gros pouvoirs organisateurs, mais des références, qui s'occuperaient des grands objectifs, et même des ambitions, et qui laisseraient aux acteurs de terrain ce qu'ils sont le mieux à même de mettre en œuvre. On pourrait envisager que l'intérêt provincial, la délégation de mission et le partenariat, aussi et surtout avec nos communes, se combinent pour concourir à servir l'intérêt général. Quelle modernité par rapport à certaines conceptions jacobines actuelles !

Tous les jours, je l'ai souligné, la qualité de ce que fait la Province se démontre de mille et une façons.

Tous les jours, ce que vous faites sur le terrain est apprécié à sa juste valeur, même si on ignore parfois que c'est l'institution provinciale qui agit.

Tous les jours, les Services provinciaux s'emploient à rendre un service public irremplaçable.

Notre Luxembourg déborde de pépites de qualité qui ne doivent surtout pas se laisser dissoudre dans l'incertain.

Dans ce contexte, il nous appartient, à tous, de défendre notre Institution, non pas en partant en croisade, nous avons mieux à faire, mais en prouvant, au quotidien, son efficacité, la pertinence de son niveau d'action et en faisant connaître autour de nous toute sa richesse. Pour cela, intéressez-vous aussi au travail de vos collègues et à celui des autres services. Vous participerez ainsi à cet effort militant bien compris, dont nous avons besoin.

A chacun ici présent, à vos familles, vos proches, tous ceux qui comptent pour vous, je souhaite enfin de très heureuses fêtes de fin d'année et forme des vœux pour que 2012 vous comble de bonheur et aussi que la Province reste en mesure de servir les Luxembourgeois comme elle peut le faire aujourd'hui.

Vive le Luxembourg.

Pierre-Henry GOFFINET
Greffier provincial